



Avantage Téléphonique La CFDT fait bouger les lignes

La pétition CFDT "La Poste doit rétablir la ligne" commence à remonter massivement.

La CFDT en action

Plusieurs milliers de pétitions sont d'ores et déjà arrivées au syndicat CFDT. Il fallait bien ça pour faire entendre raison à La Poste sur son projet.

L'avantage téléphonique : un plus pas si facile à supprimer

L'avantage téléphonique est inscrit dans la « convention commune » signée par la CFDT en 1991.

On imagine mal La Poste supprimer ce plus aux uns (les fonctionnaires par simple BRH) et le conserver pour les autres (les Acos par application de la convention commune) !

Des premiers résultats.

Devant la mobilisation des postiers, La Poste fait un pas dans le bon sens. Elle propose de compenser cette perte sèche par une prime :

- 16 € / mois pour les agents
- 30 € / mois pour les cadres supérieurs

Pour la CFDT, c'est non !

Supprimer la gratuité de l'abonnement et des unités (500 ou 4500 selon la fonction), c'est prendre au moins 220 € dans les poches des postiers (16€ X 12 mois + unités).

Le compte n'y est pas

La CFDT revendique "Zéro perte de pouvoir d'achat". La Poste semble vouloir faire maintenant un effort. Elle doit aller jusqu'au bout de sa logique et compenser intégralement la perte des agents.

La CFDT revendique.

- 20 € / mois ou 35 € / mois en fonction de la nécessité de service, (indexée sur le coût de l'abonnement).
- Une aide à l'équipement informatique pour les postiers.
- Une offre "spéciale Postiers" sur les forfaits ADSL / téléphonie.
- Une offre "spéciale Postiers" sur la téléphonie mobile.

- ↪ Pour l'obtention de nouveaux avantages, soutenez l'action de la CFDT
- ↪ Pour le maintien de votre pouvoir d'achat, signez la pétition "La Poste doit rétablir la ligne".

Adhérez à la CFDT, le syndicat de la feuille de paie
La CFDT des choix des actes